

Le Ministère de la **Culture** et de la **Communication**
& **Angers Loire Développement** présentent



Entreprendre dans la **culture** en **Pays de la Loire**

UN FORUM POUR ACCOMPAGNER LES ACTEURS,
ENTREPRENEURS, PORTEURS DE PROJET, ÉTUDIANTS DANS
LEUR PROFESSIONNALISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE
LEURS ACTIVITÉS CULTURELLES

DOSSIER DE PRESSE

JEUDI 20 OCTOBRE 2016
ESEO - ECOLE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRONIQUE DE L'OUEST
ANGERS

en dans la culture
trepreneur
dre 

1^{ÈRE} ÉDITION
en PAYS DE LA LOIRE

**UN FORUM POUR ACCOMPAGNER LES ACTEURS, ENTREPRENEURS,
PORTEURS DE PROJET, ÉTUDIANTS DANS LEUR PROFESSIONNALISATION
ET LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS ACTIVITÉS CULTURELLES**

JEUDI 20 OCTOBRE - ANGERS

ESEO - ECOLE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRONIQUE DE L'OUEST

Le Ministère de la Culture et la Communication (DRAC des Pays de la Loire) et Angers Loire développement (Aldev) s'associent pour organiser le premier forum régional **Entreprendre dans la culture**, jeudi 20 octobre 2016 à l'ESEO à Angers.

Cette manifestation a été mise en œuvre avec l'appui de la CCI 49, et la participation des réseaux professionnels tels que le pôle régional des musiques actuelles (Le Pôle), celui des arts visuels, du livre (Mobilis), et du cinéma-audiovisuel (la Plateforme), ainsi que la coopérative d'activités et d'emploi Oz et le club d'entreprises 9RueClaveau.

Les objectifs de ce Forum sont :

- d'une part, de proposer un événement de valorisation de l'entrepreneuriat culturel, en rassemblant les différents acteurs pour leur donner de la visibilité tout en facilitant les mises en relation entre porteurs de projets,
- d'autre part, d'apporter des informations concrètes aux entrepreneurs culturels et aux artistes pour les accompagner dans leur professionnalisation et le développement de leur structure ou de leurs activités, ainsi qu'aux étudiants qui souhaiteraient entreprendre dans les secteurs culturels.

Fort du succès du forum national qui s'est déroulé en mai 2016 à Paris, l'événement propose 3h de rencontres professionnelles (conférence et ateliers thématiques) et des stands ressources. Il se poursuit après 16h avec « La Grande Aventure d'entreprendre », événement organisé par la CCI 49, dont de nombreuses propositions concernent le secteur culturel.



Programme



13h00

Accueil / Espace Ressource

Accueil autour d'un café gourmand.

Cafétéria

Ouverture de l'espace ressource composé de stands d'information des organismes professionnels et structures d'accompagnement : Pôles régionaux des filières culturelles, Coopérative Oz, Mission Pays de la Loire Métiers d'arts, Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles, Relais Culture Europe, Afdas, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, Maison des Artistes, Rive d'arts...

13h30

Conférence introductive

L'entrepreneur culturel est-il un entrepreneur comme les autres ?

Auditorium Jeanneteau

À l'heure où la culture conquiert une place et une reconnaissance de plus en plus fortes comme moteur de l'économie et de l'attractivité des territoires, cette table ronde posera une question centrale : dans quelle mesure le parcours de l'entrepreneur culturel, les compétences qui lui sont nécessaires, les défis qu'il relève, les enjeux de son activité, sont-ils spécifiques ? Qu'impliquent ces spécificités en termes d'accompagnement, de financement, de développement, de la part des acteurs publics et privés ? Et en Pays de la Loire, quelles sont les réalités de l'entrepreneuriat culturel ? À la lumière de ces éclairages, 4 entrepreneurs culturels issus de différentes filières réagiront ensuite à cette vision du portrait de l'entrepreneur culturel. Leur retour d'expérience, les succès et les difficultés qu'ils ont rencontrés, permettront de compléter le tableau dressé collectivement et de dessiner des perspectives pour les filières culturelles et les entrepreneurs en Pays de la Loire.

Modération : Dominique Sagot-Duvaurox (Professeur à l'Université d'Angers, spécialiste en économie de la culture) / **Intervenants :** Carole Le Rendu Lizée (Enseignante Chercheuse en RH, Audencia), Steven Hearn (Président de Scintillo et auteur du rapport sur l'entrepreneuriat culturel), Anaïs Fotinatos (Le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire / Organic Orchestra), Estelle Robin-You (Films du Balibari), Christophe «doudou» Dawy (Radical Production, Rock en Seine)

14h50

7 ateliers simultanés au choix

Ces ateliers permettront d'approfondir les thématiques abordées lors de la conférence et en particulier les stratégies de développement, le financement, la ressource et l'accompagnement. Retrouvez ci-contre la présentation détaillée des 7 ateliers.

16h00

La Grande Aventure d'Entreprendre

Le Forum Entreprendre dans la culture se poursuit à travers la Grande Aventure d'Entreprendre organisée par la CCI de Maine-et-Loire, dont de nombreuses propositions concernent le secteur culturel. Retrouvez-les, estampillées de la vignette , dans le programme détaillé :

Plus d'infos sur www.gae49.fr



Entreprendre dans la culture en Pays de la Loire

Valoriser l'entrepreneuriat dans les filières culturelles, donner à voir les initiatives, rassembler les acteurs, informer et orienter les artistes, les entrepreneurs, les porteurs de projets...

Ce forum Entreprendre dans la culture en Pays de la Loire représente un temps fort, une étape collective pour renforcer la professionnalisation des acteurs et accompagner le développement de leurs activités.

Déclinaison du forum national Entreprendre dans la culture initié par le Ministère de la Culture et la Communication, cette 1ère édition régionale est organisée par la DRAC des Pays de la Loire et Angers Loire Développement, avec l'appui de la CCI 49, des pôles régionaux que sont le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, le Pôle Arts Visuels, Mobilis (Livre) et la Plateforme (Cinéma Audiovisuel), ainsi que la CAE Oz et le club 9RueClaveau.

JEUDI 20 OCTOBRE 2016
ESEO - ANGERS

Les ateliers au choix

La jauge des salles étant limitée, il est fortement recommandé de s'inscrire via le lien au verso. Il n'est possible de participer qu'à un seul atelier.

Ressource

Identifiez et mesurez les retombées économiques de votre projet culturel

Le secteur culturel est une filière économique à part entière qui produit du sens et de la valeur sur les territoires. Les projets culturels génèrent des flux financiers, et les actions, au-delà de leur intérêt spécifique, peuvent contribuer au développement des économies locales. Comment le mesurer ? A partir de l'expérience d'événements de musique et de cinéma, nous appréhenderons les résultats des études réalisées ces dernières années, et échangerons sur les méthodes utilisées.

Modération : Claire Hannecart (Le Pôle de coopération pour les Musiques Actuelles en Pays de la Loire) / **Intervenants :** Olivier Allouard (Directeur du cabinet d'études GECE), Jérémy Frère (Festival Au Foin de la rue), Jean-Michel Claude (Président de l'association Premiers Plans), Fabien Grimaud (Chargé d'études à la CCI 49).

Accompagnement

Développez votre réseau, trouvez l'information et la ressource adaptées

Parfois un peu isolé dans son activité, où trouver l'information pertinente lorsque l'on est "la tête dans le guidon" ? Vers qui se tourner pour entreprendre ? Comment se nourrir d'expériences autres, entrer en relation avec des structures de son secteur, de son territoire ? Pour se développer, collaborer et organiser des actions communes... le réseau est indispensable. Mais, comment s'y retrouver ? Dans cet atelier, le paysage de la ressource et des formes d'organisation collective sera dressé à travers différents témoignages.

Modération : Nathalie Le Berre (Pôle des Arts visuels) & Emmanuelle Garcia (Mobilis) / **Intervenants :** Romain Boulay (Millefeuilles), Franck Legrand (Gérant de la société l'Igloo), Tatiana Maksimovic (Afdas), Virginie Lardièrre (Co-responsable de Amac), Delphine Ripoche (Alip/Mobilis)

Appréhendez l'entrepreneuriat coopératif

La Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) Oz est un modèle d'organisation du travail qui combine accompagnement, formation, dynamique collective et expertise en stratégie de développement. La CAE offre aux porteurs de projets culturels et créatifs l'opportunité de se développer en s'immergeant dans l'environnement professionnel de l'entrepreneuriat culturel coopératif. Focus sur les premiers pas d'un entrepreneur culturel et rencontre avec ceux qui ont opté pour cette alternative.

Modération : Marc Martinez (Co-fondateur d'Oz) / **Intervenants :** Clémence Ménard (Co-fondatrice d'Oz), Chloé Bonnet & François Lebot (Entrepreneurs d'Oz), Chloé Durey (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - Cress)

Financement

Déchiffrez les codes du financement bancaire

A chaque étape de leur développement, les entreprises culturelles rencontrent des besoins de financement pour lesquels elle peuvent solliciter les établissements financiers : aide au démarrage, investissement, décalage de trésorerie, etc. Comment dialoguer avec son banquier et développer un partenariat efficace avec lui ? Comment bien présenter son dossier de financement ? Quel soutien peut vous apporter l'IFCIC ?

Intervenants : Sébastien Saunier (Directeur aux crédits, Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles - IFCIC), Thy-Anne N'Guyen (Librairie au Repaire des Héros), Jean-Christophe Jourdan (Crédit Coopératif)

Découvrez le crédit d'impôt et le fonds de soutien à l'innovation et à la transition numérique, dédiés aux entreprises musicales

Le crédit d'impôt est le 1er outil de financement des projets discographiques en France. Vous êtes un label, quel que soit le genre de musique que vous produisez, 30% de vos dépenses d'enregistrement et de développement sont éligibles. Par ailleurs, le Ministère de la Culture et de la Communication a mis en place en 2016 un fonds afin de soutenir l'innovation et à la transition numérique. Venez découvrir ces 2 dispositifs.

Modération : Yann Bieuzent (Le Pôle de coopération pour les Musiques Actuelles en Pays de la Loire) / **Intervenants :** Sarah Brunet (Bureau du financement des industries culturelles, DGMIC, Ministère de la Culture et de la Communication), Vivien Gouery (Gérant du label Yotanka)

Stratégie

Découvrez les financements européens pour innover et entreprendre dans la culture

Le soutien au développement d'un entrepreneuriat innovant et présent à l'international est une priorité de l'Union européenne, qui s'est dotée d'outils permettant l'innovation et l'entrepreneuriat (Cosme, Instrument PME, Europe Créative, etc). Le Relais Culture Europe vous propose d'appréhender simplement la mécanique de ces programmes européens, à travers une présentation des principes fondamentaux, complétée par des retours d'expériences d'acteurs ayant intégré ces financements dans leur stratégie.

Intervenants : Martha Gutierrez (Relais Culture Europe), Olivier Tura (Trempolino)

Initiez-vous au b.a.-ba d'une stratégie digitale, et découvrez les secrets de la réussite !

A l'heure des nouveaux usages culturels et nouvelles pratiques de consommation du public, liés à l'omniprésence des technologies numériques, il devient impératif d'en connaître les enjeux et d'adopter une stratégie de présence en ligne pour faire connaître et vendre ses créations (spectacles, musique, objets...). Cet atelier vous propose d'en découvrir les grandes lignes et d'entendre le témoignage d'entrepreneurs pratiquant internet avec brio.

Intervenants : Mickaël Rivière (CCI 49), Marina Daviaud (Ex-BMK), Mathilde Virfollet (La Fabrique rouge), Emmanuelle Gardan (MorganView)



Pôles de coopération



Nombre d'adhérents : **125 structures**
Adresse : **6 rue de Saint-Domingue, 44 200 Nantes**
Contact : **Vianney Marzin (Directeur)**
02 40 20 03 25, contact@lepole.asso.fr
Site web : **www.lepole.asso.fr**

LES PRINCIPALES MISSIONS DU PÔLE :

- Appui aux acteurs et aux territoires
- Coopérations et expérimentations
- Animation des réseaux et vie associative
- Observation, études & veille
- Valorisation & représentation



Nombre d'adhérents : **120 structures**
Adresse : **13 rue de Briord, 44 000 Nantes**
Contact : **Emmanuelle Garcia (Directrice)**
02 40 84 06 45, contact@mobilis-paysdelaloire.fr
Site web : **www.mobilis-paysdelaloire.fr**

LES PRINCIPALES MISSIONS DE MOBILIS :

- Observation
- Information
- Formation
- Accompagnement
- Mutualisation

Le Pôle

Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire

La vitalité musicale des Pays de la Loire se traduit par de nombreuses initiatives portées par une diversité d'acteurs. Le Pôle fédère cette filière quelles que soient les activités ou les statuts des structures. Ses adhérents représentent l'ensemble des métiers de la musique, de la création à la diffusion, en passant par la production, la distribution, les services, la formation, l'action culturelle, l'information ou la médiatisation. Fort d'une mobilisation permanente des porteurs de projets depuis sa création en 2007, le Pôle est un véritable réseau de compétences structuré et coopératif, qui œuvre au carrefour du monde culturel et artistique, de celui de l'économie, de celui de la recherche universitaire et de celui des politiques publiques qu'il contribue à construire de façon partagée, avec pour finalité, l'intérêt général, et à travers les objectifs suivants : **Cultiver la diversité musicale ; Développer une filière économique et responsable ; Anticiper les mutations sociétales !**

Le Pôle décline son action à travers l'appui aux acteurs et aux collectivités, l'information-ressource, l'animation de chantiers thématiques, l'expérimentation de solutions innovantes, l'observation et la valorisation de la filière musicale. Ainsi, le Pôle est au plus près des initiatives, des porteurs de projets, des élus et techniciens des collectivités. Il anime des concertations territoriales et favorise les conditions du dialogue entre acteurs et partenaires. Il observe la filière musicale, la rend lisible et compréhensible. Il valorise l'écosystème créatif sur lequel s'appuie l'ensemble de la filière musicale en Pays de la Loire. Le Pôle, son équipe et ses adhérents, porte ainsi une fonction « ressource » essentielle, tel un laboratoire permettant d'envisager des solutions concrètes face aux enjeux actuels : culturels, sociaux, économiques ou politiques.

Mobilis

Pôle régional de coopération des acteurs du livre et de la lecture en Pays de la Loire

Mobilis est le pôle régional des acteurs du livre et de la lecture des Pays de la Loire. L'association qui fédère actuellement près de 120 structures : Auteurs, illustrateurs, traducteurs, scénaristes, librairies et points de vente, acteurs de la vie littéraire, bibliothèques et centres de documentation, graphistes maquettistes, éditeurs free-lance, attachés de presse, médiateurs, imprimeurs, diffuseurs, associations professionnelles et organismes de formation, partenaires et collectivités.

Mobilis déploie ses activités autour de 5 verbes fondateurs qui structurent ses missions : Observer la vie du livre et de la lecture dans la région en rassemblant les données relatives à celles-ci sur une plateforme web comprenant notamment des annuaires à usages professionnel et public ; Informer en mettant à disposition de tous les données collectées mais aussi les renseignements susceptibles d'être utiles aux acteurs du livre et de la lecture, et en publiant et diffusant une revue bi-média consacrée à l'actualité et aux enjeux du domaine concerné ; Former en proposant une offre de formations professionnelles et interprofessionnelles ; Rassembler en favorisant une démarche systématique de mutualisation à l'échelle régionale et en encourageant tous les acteurs à mettre en commun leur expérience, leurs initiatives et à coopérer au développement de projets partagés ; Et accompagner par l'aide, le conseil et l'expertise, les projets en région.



Pôles de coopération



LA PLATEFORME

PÔLE CINÉMA AUDIOVISUEL DES PAYS DE LA LOIRE

Nombre d'adhérents : **170 adhérents**

techniciens, réalisateurs, producteurs, comédiens, festivals, salles, éducation à l'image...

Adresse : **La Centrale, 28 bd Benoni Goullin, 44200 Nantes**

Contact : **Giulia Boccato (Chargée de Mission)**

06 77 70 46 87, prod@laplateforme.fr

Site web : **www.laplateforme.net**

LES PRINCIPALES MISSIONS DE LA PLATEFORME :

- Assurer un maillage territorial et créer une coopération interprofessionnelle,
- Être un organe de référence et un interlocuteur privilégié pour les professionnels, les instances politiques et les collectivités territoriales,
- Collaborer avec les structures d'animation implantées en région et dans les départements,
- Inscrire nos actions en complément des actions menées dans les départements et à travers les principaux festivals implantés en région.



Nombre d'adhérents : **100 adhérents**

2/3 d'individus (artistes, indépendants et salariés de structures) et 1/3 de structures, issus des cinq départements des Pays de la Loire.

Adresse : **8 rue Racine, 44000 Nantes**

Contact : **Nathalie Le Berre (Secrétaire générale),**

02 40 97 72 13,

natalie.le.berre@poleartsvisuels-pdl.fr

Site web : **www.poleartsvisuels-pdl.fr**

LES PRINCIPALES MISSIONS DU PÔLE ARTS VISUELS :

- Mettre en réseau les adhérents,
- Fédérer les acteurs professionnels de la filière,
- Valoriser les acteurs dans leurs compétences,
- Soutenir le secteur et favoriser son développement,
- Améliorer et partager les connaissances et compétences spécifiques de nos métiers,
- Initier un programme d'actions et coordonner les projets collectifs proposés par les adhérents

La plateforme

Pôle cinéma audiovisuel des Pays de la Loire

La Plateforme, Pôle Cinéma et Audiovisuel des Pays de la Loire porte un projet de coopération, de structuration et de dynamisation de la filière « Cinéma, Audiovisuel et nouveaux médias ». Le Pôle est né de la volonté collective de fédérer tous les acteurs de la filière en créant les outils qui répondent au mieux à leurs attentes : **Identifier les compétences, les rendre visibles afin de renforcer les réseaux ; Favoriser la création, la circulation et l'accessibilité des œuvres ligériennes.** La Plateforme contribue par ces objectifs à un développement à la fois économique et créatif de la filière. De fait, La Plateforme observe la filière cinéma audiovisuel, ses évolutions, son actualité. Elle est un outil de veille et d'information auprès des professionnels et des territoires.

2016 fut une année fondatrice pour La Plateforme grâce à ses actions structurantes : les chantiers transversaux ouverts à tous les adhérents ; un programme d'actions en fonction des besoins identifiés par les adhérents ; L'instauration de partenariats avec les acteurs professionnels de l'ensemble du territoire régional. En 2017, le projet porté par le Pôle vise à renforcer son accompagnement auprès des professionnels de la filière, et à valoriser les œuvres régionales pour contribuer plus largement à leur rayonnement et à leur diffusion sur l'ensemble du territoire régional et au-delà.

PAV

Pôle Arts Visuels Pays de la Loire

Les arts visuels ont connu un développement sans précédent au cours de ces 30 dernières années : de + en + d'expositions, d'acteurs et des publics en augmentation régulière – faisant émerger un paysage artistique et culturel foisonnant, mais également de nouveaux métiers et un nouveau secteur professionnel. Encouragé par la décentralisation opérée dans les années 90-2000, ce mouvement se heurte aujourd'hui à des changements profonds : crise économique, redéfinition des politiques culturelles, réforme territoriale. Dans les Pays de la Loire, les acteurs sont également de + en + nombreux mais ils restent confrontés à des problématiques récurrentes : manque de visibilité, précarité de l'activité et de l'emploi, reconnaissance des métiers. En tant qu'espace de coopération entre acteurs, le Pôle arts visuels Pays de la Loire propose de mutualiser les expertises et les compétences pour une ressource mise à la disposition de chacun.

Premier réseau en France à réunir l'ensemble des acteurs de l'écosystème : artistes, structures, collectifs, travailleurs indépendants, salariés de structures, le Pôle Arts Visuels Pays de la Loire entend contribuer, par une dynamique collective renouvelée, à la structuration du secteur professionnel en région. Actuellement, le Pôle Arts Visuels agit à travers un **site internet ressource** sur les activités, acteurs et informations professionnelles, l'animation de **journées d'information**, la mise en place d'actions collectives (manifestations, plateforme collaborative et d'échanges), le conseil aux adhérents, la **production et diffusion de données** pour faire connaître le secteur et contribuer aux réflexions collectives.



Pôles de coopération



À Angers

12 place Louis Imbach 49100 Angers
02 52 35 05 26

À Saint Nazaire

1 boulevard Paul Leferme 44600 Saint-Nazaire
02 52 35 05 27

Contact : Clémence Ménard
clemence.menard@oz-coop.fr
Site web : www.oz-coop.fr

Oz

Une coopérative pour les métiers culturels et créatifs

Première du genre en région, Oz est une Coopérative d'Activités et d'Emploi® (CAE) dédiée aux artistes, techniciens, professionnels des métiers culturels et créatifs dans les Pays de la Loire. Elle est née de la volonté de révéler la richesse de notre territoire en projets innovants et créatifs, en savoir-faire et en talents.

Une CAE accueille des porteurs de projet individuels sous un statut d'entrepreneur-salarié. Elle permet de se doter collectivement d'outils difficilement accessibles individuellement : comptabilité, paie, expertise juridique et sociale, et surtout une équipe en soutien au développement économique des projets. La CAE est un lieu de dynamiques coopératives, de partage, d'échange de pratiques et d'expériences. Elle permet la co-construction de projets collectifs en complément du soutien des projets individuels.

Pour l'heure implantée à Angers et Saint-Nazaire, elle a vocation à se développer sur l'ensemble des Pays de la Loire.

Oz rassemble des entrepreneurs du cinéma, de l'audiovisuel, de l'édition, du spectacle vivant, de l'administration culturelle, des arts graphiques et plastiques, du patrimoine, de l'artisanat d'art, du numérique, de la mode, de la presse...

La gouvernance

Oz est une SCOP (Société Coopérative et Participative). Les SCOPs donnent une place particulière aux salariés qui peuvent devenir associés et participer aux choix stratégiques de leur entreprise. Elle permet la construction d'une véritable entreprise partagée.

Oz s'articule autour de deux axes fondateurs :

- Le développement territorial : par la mise en œuvre de parcours d'accompagnement des projets émergents dans les territoires. Cet accompagnement permet la viabilisation de projets professionnels. Cette dimension « incubateur » est construite en coopération avec les acteurs (de la création d'entreprise, de la culture et de l'ESS) et réseaux du territoire.
- La coopération : par la coordination et la valorisation des dynamiques collectives entre les coopérateurs (entrepreneurs-salariés) de la CAE. La CAE est un espace de construction collective et collaborative d'une part, elle est une interface commerciale pour ses coopérateurs d'autre part.



Chiffres clés

- **Entre 15 000 et 20 000 emplois permanents** (Selon les sources : Le Pôle, Auran/Addrn, Cress)
- **Plus de 3 000 structures culturelles identifiées** (Sources : Le Pôle / OPP CRCC, Auran/Addrn)

PLUS PRECISEMENT

- Une filière « **Livre** » qui pèse entre **8 000 de 9 000 emplois** (les emplois privés en baisse de 20%), dont 1/3 dans les branches de l'édition, de la vente et de la promotion du livre, et dont 60% dans l'imprimerie.
- Une filière « **Cinéma Audiovisuel** » qui représente **plus de 2 000 salariés en Pays de la Loire**, 161 entreprises privées commerciales (66% de Sarl) et 151 associations (cinéphilies, éducation à l'image, collectifs...).
- Des filières « **Spectacle Vivant** » et « **Musiques Actuelles** » qui représentent **1 200 entrepreneurs détenteurs de licences, plus de 4 000 emplois permanents, et près de 3 000 intermittents** (artistes et techniciens).
- Une filière « **Arts visuels** » portée par **près de 200 structures, près de 3 000 artistes et 600 emplois permanents**.
- Une filière « **Patrimoine** » qui rassemble **près de 1 000 structures, 800 permanents et 200 professionnels et artisans**.

- **Plus de 500 emplois non-salariés/gérants** (Source : Le Pôle / OPP CRCC)
- **3 700 intermittents du spectacle indemnisés, soit +25% depuis 2010** (Source : Pôle Emploi)
Un emploi artistique et technique qui progresse dans le spectacle vivant et l'audiovisuel, et notamment dans la musique, les musiciens et chanteurs représentant 45% du total des artistes intermittents.
- **Près de 500 projets ou structures culturelles fédérés**, au sein de 4 pôles de coopération de filière

Qui porte les initiatives culturelles sur les territoires ?

- **Les TPE et les associations peu subventionnées représentent au moins 2/3 des initiatives des secteurs culturels**, entre 67% et 78%. Elles portent entre 9% et 24% des budgets, et génèrent entre 13% et 37% de l'emploi. (Source : Le Pôle, OPP CRCC)

L'entrepreneuriat culturel en Région des Pays de la Loire

Quelles fonctions occupent les entrepreneurs dans les filières ?

- **L'entrepreneuriat culturel dans le Livre** (Source : Mobilis)
 - Plus d'une centaine d'éditeurs réguliers ;
 - 66 librairies indépendantes ;
 - Près de 200 écrivains, illustrateurs, traducteurs ;
 - De nombreux prestataires techniques et sous-traitants : imprimeurs et l'industrie graphique, éditeurs freelance, iconographes, maquettistes-graphistes, lecteurs correcteurs, packageurs...
- **L'entrepreneuriat culturel dans le Cinéma Audiovisuel** (Source : La Plateforme)
 - Une centaine de structures de production ;
 - Une trentaine de structures de prestation technique ;
 - Des médias tv et web ; des salles de cinéma ; des structures de formation ;
 - Des indépendants (en partie auto-entrepreneurs) et quelques centaines d'intermittents.



Chiffres clés

- **L'entrepreneuriat culturel dans le spectacle vivant et la musique** (Source : le Pôle)
 - Plus de 500 compagnies et formations musicales, au total autour de 1 600 artistes indemnisés ;
 - Près de 100 structures intermédiaires : bureaux de production, développeurs d'artistes, producteurs-tourneurs, labels, managers ; au 2/3 organisé sous forme associative, et au 2/3 dans les musiques actuelles
 - Des prestataires techniques, des structures de formation, d'enseignement, d'accompagnement ;
 - Des diffuseurs indépendants : cafés-cultures, petits lieux, festivals, salles de spectacles...
- **L'entrepreneuriat culturel dans les Arts Visuels** (Source : PAV)
 - Des collectifs d'artistes, des lieux de production ;
 - Une cinquantaine de galeries privées ou associatives ;
 - Des prestataires techniques (fabrication des œuvres) ;
 - Quelques structures intermédiaires, agents d'artistes, critiques, structures d'accompagnement.

Des filières structurent des écosystèmes culturels extrêmement denses

Une cohabitation entre initiatives privées, associatives et publiques

- **Des filières plus ou moins orientées vers l'Ile-de-France** (comme pour le Cinéma ou les Arts visuels), **ou bénéficiant d'une surface régionale importante** (comme la Musique et le Spectacle vivant)
- **Des filières en développement et génératrice d'emploi**, comme le spectacle vivant où 46% des entrepreneurs « se sentent en développement », pour 14% « en baisse d'activité » (Source : le Pôle/OPP SV 2)
- **Des filières où les coopérations et la solidarité sont effectives** : 4 pôles de coopération au sein de 4 filières régionales : Mobilis (Livre), le Pôle (musiques actuelles), le Pôle des Arts Visuels, la Plateforme.
- **Des petites structures agiles, et polyvalentes**
- **Une cohabitation et une interdépendance forte entre l'initiative privée** (qu'elle soit à but lucratif ou d'utilité sociale), **l'intérêt général et le secteur public.**
- **Plus de la moitié des projets culturels en Pays de la Loire relèvent de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans les seuls champs du spectacle vivant, de la musique, des arts visuels, du cinéma-audiovisuel et du patrimoine.** Ces structures sont majoritairement des associations et génèrent 20% de l'emploi culturel. (Source : le Pôle/OPP CRCC, et Cress)
- **Le rôle extrêmement important de ces entrepreneurs sur les territoires**, en termes d'attractivité, de visibilité, de tourisme (les festivals), et de bien-être (offre culturelle diversifiée).



Entretien avec...

Louis BERGÈS

Louis Bergès est directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire depuis 2013.

Conservateur général du patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication et ancien élève de l'école des chartes, il fut successivement conservateur au ministère des Affaires Etrangères, directeur des archives départementales de Haute-Corse, de l'Orne, de la Marne puis de la Gironde.

Louis Bergès est officier de l'Ordre national du Mérite, chevalier des Arts et Lettres et chevalier de la Légion d'honneur.



L'entrepreneur culturel est-il un entrepreneur comme les autres ?

Oui bien sûr même s'il n'est pas toujours naturel pour un entrepreneur culturel de s'affirmer comme tel ou d'être considéré comme un acteur économique à part entière.

La professionnalisation du secteur culturel a renouvelé depuis quelques années le visage de ses entrepreneurs.

Chaque entrepreneur agit dans un environnement qui comporte des usages, des règles et des spécificités ce qui lui confère des singularités.

Entre économie de marché et intérêt général, la culture offre aujourd'hui de nombreuses opportunités pour entreprendre, opportunités qu'il convient de ne pas opposer. Il s'agit plutôt de faire cohabiter des structures, des projets et des logiques différentes et complémentaires. La reconnaissance de la dimension économique de la culture est désormais largement partagée même si la structuration du secteur culturel en France bénéficie toujours de la dynamique associative.

Il convient de rappeler que la culture partage des valeurs, des aspirations sociales et des objectifs partagés avec l'économie sociale et solidaire et, à ce titre, de nombreux projets entrepreneuriaux se développent dans ce cadre depuis quelques années.

Comment mieux accompagner les entrepreneurs culturels sur le territoire ?

Depuis 2012, une consultation et plusieurs rapports ont permis au ministère de la Culture et de la Communication de mieux identifier les attentes et les besoins des entrepreneurs culturels à l'ère du numérique.

Au-delà de l'accès au financement qui reste le problème majeur, les entrepreneurs culturels souffrent d'isolement et souhaiteraient davantage d'échanges avec leurs pairs.

Ils peinent à trouver des locaux pour installer leurs collaborateurs au regard notamment des ressources financières qu'ils peuvent y consacrer. Ils estiment ne pas être suffisamment formés à l'entrepreneuriat et manquent de conseils dans les domaines juridique, social, comptable, fiscal ou commercial.

Aussi, il faut encourager les actions de mise en réseau des acteurs culturels ainsi que le développement de dispositifs d'accompagnement dédiés à la culture tels que les pépinières d'entreprises, les incubateurs, les clusters, les groupements d'employeurs par exemple. L'accès aux ressources et aux prestations de conseil de qualité est aussi un enjeu important.

A cet égard, nous avons sur notre territoire des initiatives exemplaires que ce soit avec la Mission Angers Créativité & Culture (AnCRE) qui soutient la structuration et le développement économique du secteur culturel sur le territoire angevin ou le cluster Quartier de la création sur l'île de Nantes.

Quelles sont les actions mises en œuvre au sein du ministère de la culture et de la communication pour accompagner les entrepreneurs culturels ?

Une des missions du ministère de la Culture et de la Communication demeure le soutien aux projets artistiques et culturelles à travers la création et la diffusion.

Dans un contexte fortement marqué par la transition numérique et l'évolution des usages et des modèles économiques, la vitalité de la création culturelle masque pourtant certains déficits de structuration des entreprises culturelles.

Aussi, plusieurs initiatives récentes ou à venir en faveur de l'entrepreneuriat culturel et la structuration des entreprises



sont notables au sein de notre ministère. Je peux citer par exemple :

- **Le fonds de soutien à l'innovation et à la transition numérique de la musique** enregistrée destinée à accompagner les TPE dans leurs investissements générateurs de compétitivité (en cours, doté de 2 M€) ;
- **Le fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse** qui a pour but de soutenir le lancement d'entreprises de presse. Ce nouveau dispositif permettra notamment à de jeunes entreprises de presse de bénéficier d'un accompagnement financier et d'un suivi administratif leur offrant les moyens de faire face à leurs premières dépenses et de développer leur concept éditorial et leur plan d'affaires. La création d'un ou plusieurs incubateurs sont également prévus dans ce cadre ;
- **L'Appel à projet « services numériques innovants »** qui vient de terminer va permettre aux acteurs culturels de participer, dans une logique de partenariat et de co-construction de services entre des jeunes sociétés innovantes et des établissements publics, à des expérimentations valorisant des contenus culturels et

favorisant l'émergence d'usages numériques innovants ;

Nous avons également travaillé avec l'**Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC)** afin de faciliter l'accès au financement bancaire aux entreprises culturelles grâce à la garantie bancaire. L'IFCIC gère aussi maintenant plusieurs fonds d'avances remboursables en faveur de différents secteurs tels que l'industrie musicale, les entreprises de presse, les librairies indépendantes et les galeries d'art.

Nous finançons l'**Appui-conseil aux très petites entreprises du spectacle vivant (ACSV)** afin d'accompagner le projet entrepreneurial de ces structures et développer leurs activités, avec l'appui de consultants spécialisés

Enfin, je souhaiterais évoquer le **Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS)** qui vient d'être créé pour soutenir activement l'emploi pérenne dans le spectacle vivant et enregistré notamment en soutenant l'embauche en contrats à durée indéterminée et l'allongement des contrats à durée déterminée. Le fonds est doté de 90 millions en année pleine et ses mesures entreront progressivement en application au cours de l'automne 2016.



Entretien avec...

Jean-Pierre BERNHEIM

M. Bernheim est Vice-Président d'Angers Loire Métropole en charge de l'Economie ; Président d'Aldev (Angers Loire développement, l'Agence de Développement économique d'Angers) ; Président d'Angers Technopole et Président de la Somival (Marché d'intérêt national du Val de Loire).

M. Bernheim a obtenu en 1972 un doctorat en mécanique des fluides. Il fut président et Directeur général de l'entreprise Bucher-Vaslin de 1983 à 2013 (entreprise de procédés et matériels destinés à la transformation du raisin en vin). Il a également été Président de Végépolys (pôle de compétitivité d'Angers dans le domaine du végétal), Vice-Président de l'Institut de la vigne et du vin et Président de l'ESSCA (école de commerce d'Angers) et de l'entreprise Gardénia (horticulture).

M. Bernheim est Commandeur de l'Ordre du Mérite agricole et Chevalier de la Légion d'Honneur.



L'entrepreneur culturel est-il un entrepreneur comme les autres ?

Il n'y a pas un mais des entrepreneurs culturels !

D'une part les sous-secteurs d'activité qui constituent le secteur culturel et créatif possèdent des caractéristiques propres (statuts, modèle économique, marché...) et répondent à des référents professionnels très différents, ce qui impacte leur posture d'entrepreneur et leur rapport au marché.

D'autre part il existe une multitude de formes d'entrepreneuriat, comme pour les autres activités économiques, ce qui élargit là aussi à de nombreux profils d'entrepreneurs.

L'entrepreneur culturel est comme les autres sur ce qui relève des démarches à effectuer, du parcours à suivre. Mais il se distingue dans son rapport au marché, un peu comme les acteurs de l'innovation. Souvent il crée sa structure sans répondre à une demande, il cherche à pousser un artiste, une proposition artistique, une œuvre, et part à la conquête d'un public. En ce sens il nécessite un accompagnement spécifique pour faire face aux risques du marché, liés à l'émergence d'une proposition nouvelle, parfois inconnue du public, et que l'on considère comme essentielle à soutenir pour favoriser la créativité, l'innovation, la diversité.

Souvent aussi, il est éloigné des questions de gestion ou encore de rentabilité économique, ce qui bien souvent fragilise sa structure et son projet.

Comment mieux accompagner les entrepreneurs culturels sur le territoire ?

Considérant que ce secteur est un secteur à fort potentiel et compte tenu de ses fragilités et spécificités, nous devons renforcer la professionnalisation des acteurs et la structuration du secteur. Il faut sécuriser les parcours autant que possible, sans pouvoir enlever la part d'incertitude propre à tout projet qui démarre. Il faut aussi comme pour tout projet de suivi d'entreprise, ne pas oublier que c'est à l'entrepreneur de décider.

L'accompagnement peut passer par l'accès à des dispositifs publics existants ou par la création de mesures dédiées (même si notre marge de manœuvre à l'échelle d'un territoire est réduite – il faut être inventif et expérimenter. Nous avons sûrement, dans la promotion des dispositifs existants de financement, un travail d'adaptation du discours à faire. L'objectif est de faire connaître et découvrir aux entrepreneurs culturels les dispositifs ouverts à tous les entrepreneurs, et les encourager à solliciter Aldev. Du côté des structures publiques qui instruisent les dossiers, il nous faut les familiariser avec ce public et l'économie des activités culturelles.

Par ailleurs, le soutien public à la Coopérative d'activités et d'emploi Oz, qui accompagne entrepreneurs culturels et artistes, est également une manière de soutenir et promouvoir l'entrepreneuriat dans la culture.

Enfin, un autre besoin régulièrement exprimé est celui des locaux d'activités, regroupés pour faire cluster, pour faire dynamique, pour donner de la visibilité, créer du lien, des passerelles entre activités et disciplines. C'est un sujet que nous étudions actuellement.



Entretien avec...

Jean-Pierre BERNHEIM

Comment mieux encourager l'entrepreneuriat culturel sur le territoire ?

Nous le faisons avec nos partenaires dès le stade de l'enseignement supérieur.

Nous développons pas mal de liens avec l'Université et les grandes écoles pour expliquer ce qu'est l'économie culturelle et créative et permettre aux étudiants, futurs professionnels, de bien appréhender le milieu.

Il faut aussi sans doute rassurer sur le vocable entrepreneur qui parfois est mal interprété, voire connoté péjorativement. Il rime avant tout avec « initiative », « indépendance », « liberté créative ».

La richesse et le potentiel des quartiers des politiques de la ville doivent aussi être exploités.

Quelles sont les actions qui ont été mises en œuvre au sein de votre organisation pour accompagner les entrepreneurs culturels ?

Nous avons créé une Mission Economie créative dans l'Agence de développement économique qui a pour rôle d'être le point d'entrée pour les artistes et entrepreneurs culturels qui souhaitent être orientés, accompagnés. C'est d'ailleurs cette mission qui co-organise le Forum Entreprendre dans la Culture avec la DRAC.

Nous menons une politique publique de soutien à la filière, à travers de l'animation de réseaux, de rencontres professionnelles, un site internet portail et ressources, le suivi de dossiers structurants ...

Notre valeur ajoutée réside dans l'identification, la coordination, le maillage des ressources en accompagnement qui se sont spécialisées sur ce public d'entrepreneurs.

Le secteur culturel et créatif est un secteur qui regorge de richesses et de valeurs, y compris économiques, pour le secteur lui-même et pour le reste de l'économie (notamment numérique, ou encore le tourisme). Il est impératif donc d'écouter ces entrepreneurs pour prendre en compte leurs besoins spécifiques, en particulier souvent, celui d'un temps d'accompagnement long, pour suivre et soutenir la maturation du projet et des compétences entrepreneuriales.

Au sein de l'Agence, deux interlocutrices sont formées et dédiés à l'économie culturelle et créative.

Que représente l'apport de l'entrepreneuriat culturel au territoire, en termes d'économie et d'emploi ?

Le secteur culturel et créatif (les ICC, industries culturelles et créatives) est aujourd'hui identifié comme un levier de développement économique, d'emploi et de diffusion de l'innovation dans tous les champs de l'économie. Les activités sont protéiformes et génératrices de forte valeur ajoutée, elles deviennent ainsi un enjeu majeur de compétitivité pour les métropoles, à l'ère de l'économie de la connaissance. Elles alimentent largement le secteur de l'économie numérique en termes de contenu, et irriguent, de manière directe ou indirecte, de nombreux autres secteurs économiques.

Nous avons donc tout intérêt à consolider cette filière pour optimiser son potentiel de création de valeurs pour notre territoire.



Entretien avec...

Véronique CLÉMOT

Producteur de spectacles au sein de la société 3C, pendant 20 ans jusqu'à fin 2014.

Depuis 2015, Gérante de l'EURL MOTCLE – société de conseils en gestion (auprès de producteurs de spectacles, de labels...) et accompagnement (mission de prestation pôle emploi spectacle).

Depuis 2016, Directrice Générale de la SAS INDIE-U – société de conseils et de gestion de sociétés d'artistes entrepreneurs.



Pouvez-vous nous décrire en quelques mots votre activité/parcours d'entrepreneur culturel ?

J'ai créé en 1995 sous forme associative, une structure de production de spectacles qui a du très rapidement (en 1997) évoluer sous forme de SARL pour des questions à l'époque de crédibilité vis à vis des banques, des institutions et des organisations professionnelles. Nous avons en charge la création des spectacles en réunissant les éléments nécessaires tant humains que matériels, techniques et financier ainsi que son exploitation. Nous avons la charge de la responsabilité du spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique.

Vous considérez vous comme un entrepreneur comme les autres ?

Tout à fait. Il n'y a aucune différence entre une SARL dans le secteur du spectacle et une SARL dans un autre secteur tant en matière sociale que fiscale et de gestion (idem pour un autre modèle de structuration (SAS, Scoop etc...))

Quelles sont les problématiques récurrentes auxquelles vous êtes confronté(e) ?

La plus importante problématique pour une société de production est la gestion RH. En effet, lorsque vous produisez 800 concerts par an et employez près de 350 artistes et techniciens en moyenne par mois demande une gestion sans faille, surtout que ces artistes et techniciens sont embauchés sous contrat à durée déterminée d'usage.

Il faut ensuite être en veille permanente sur tous les volets en matière sociale, sécurité au travail, fiscale etc. ... car c'est un secteur qui évolue souvent et très vite (refonte des conventions collectives en 2012, modification du statut des

intermittents du spectacle en 2014 et 2016, crédit d'impôts spectacle vivant en 2016 etc...)

Selon vous, comment mieux accompagner les entrepreneurs culturels sur le territoire ?

Par exemple par l'organisation de workshop sur des thèmes très précis et plus pointus que juste des rencontres professionnelles ou d'information.

Par entrepreneurs, je parle aussi d'associations qui n'ont pas les aides et conseils de leurs experts comptables ou organisations syndicales ou de la CCI à la création de leur structure et qui se débrouillent souvent seules. En qualité d'employeur et détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacle, elles ont les mêmes obligations que les entreprises dites commerciales.

Que conseillerez-vous à quelqu'un qui souhaite entreprendre dans la culture ?

De bien se renseigner en amont sur les responsabilités du chef d'entreprise pour commencer. Ensuite, de suivre une ou plusieurs formations pour en connaître le secteur et tous les enjeux et toutes les obligations (et les responsabilités) en matière sociale et fiscale, de maîtriser la gestion (car sans gestion, il n'y a pas de société pérenne). Le secteur et son évolution ne sont pas à prendre à la légère, il faut bien le connaître.

L'artiste est-il aussi un entrepreneur ?

Pour moi, il est l'entrepreneur de son art !

Depuis une vingtaine d'année, le secteur a évolué. Un artiste n'a plus une seule activité comme on était tenté de le penser. Il est de plus en plus producteur de ses albums, de ses clips, il est souvent son propre éditeur ou coéditeur, il anime des



Entretien avec...

Véronique CLÉMOT

master class, il collabore avec d'autres artistes, il gère et vend ses produits dérivés....

Malheureusement, il n'est toujours que très peu structuré pour légaliser toutes ses activités. Souvent intermittent du spectacle pour ses activités « live », ou sous couvert d'une association pour « facturer » ses autres prestations, voire les deux, voire rien... cette précarité fragilise l'artiste, surtout dès qu'un de ses partenaires est défaillant.

Cette réflexion renvoie à la notion d'accompagnement : il faut inventer de nouvelles formes et innover dans l'entrepreneuriat.



Contact



DRAC Pays de la Loire

Guillaume de la Chapelle
Responsable communication
communication.paysdelaloire@culture.gouv.fr
02 40 14 23 96 - 06 07 99 69 22



Angers Loire Développement

Katell Martin
Chargée d'accompagnement
Secteur culturel et créatif
KMARTIN@angers-developpement.com
02 52 57 01 16

